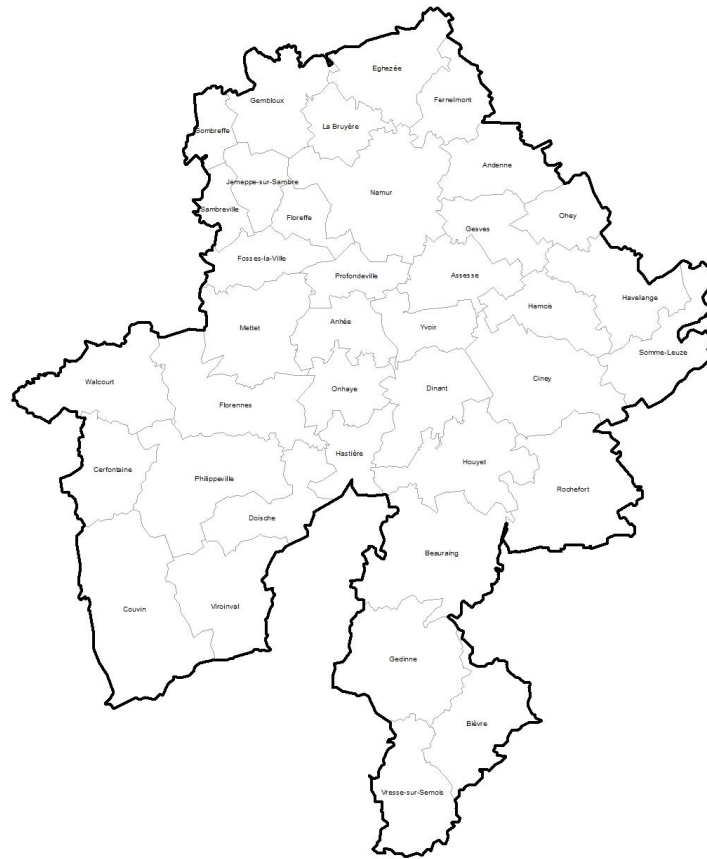


Organe de Consultation du bassin de mobilité Namur

Séance électronique (COVID-19)

Mardi 18 mai 2021



Quelques règles pour cette séance

1. Couper sa caméra et son micro sauf quand on a la parole



2. N'hésitez pas à utiliser le fil de cette conversation pour demander la parole pendant qu'un orateur présente un point de l'ordre du jour.



Ordre du jour

1. Introduction (5')

1.1. Tour des participants

2. Réseau structurant intercommunal (20')

2.1.1. Développement du réseau Express : ajustement du réseau cible

2.1.2. Développement du réseau Express : mises en oeuvre 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...) par l'OTW

2.2.1. Connexion progressive des communes au réseau structurant intercommunal : méthodologie régionale et priorisation des 7 communes identifiées

2.2.2. Connexion progressive des communes au réseau structurant intercommunal : mise en oeuvre 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...) par l'OTW

3. Réseau TEC (45')

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et planning pour le bassin

3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche d'information publique et de participation citoyenne – application sur la zone de Gembloux

3.2. Mises en oeuvre du plan de transport détaillé OTW 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, ...)

3.3. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

4. Mobilité locale (30')

4.1. Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement)

4.2. Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles d'entretien

4.3. Stationnement vélos aux arrêts de bus

5. Divers (5')

1. Introduction

1.1. Tour des participants

MEMBRES

- **Cabinet du Ministre Philippe HENRY**
 - Cellule Mobilité : Jérôme WIBRIN (Conseiller)
- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- **SPW Mobilité et Infrastructures**
 - Département des routes de Namur et du Luxembourg : Pol FLAMEND (Inspecteur général)
 - Autorité Organisatrice du Transport : Antoine PATRIS (Expert), Ysaline PASQUASY (secrétariat OCBM), Marie BAUWELINCKX, Laurent DELAITE, Justine MARNEFFE, Marie VIDOTTO (intervenants)
- **Opérateur de Transport de Wallonie**
 - Jean-Marc EVRARD (Directeur exécutif de la Direction territoriale de Namur-Luxembourg)
 - Simon COLLET (Directeur opérationnel d'exploitation Namur)
 - Laurie HOLLAERT (Responsable Projet et développement Namur)
 - Christophe LEURIDENT (Membre du Comité de Direction - Direction Générale)

INVITES

- **SPW Mobilité et Infrastructures**
 - Direction de la Planification de la Mobilité
 - Christianne CHERMANNE (gestionnaire en mobilité)
 - Bernadette GANY (gestionnaire en mobilité)
- **Opérateur de Transport de Wallonie**
 - Edwine BODART (Administratrice)
 - Pierre GENGOUX (Administrateur)
- **SNCB**
 - Mourad BAUCHE (chargé de dossiers pour la Wallonie)
- **Représentants des usagers**
 - Mathieu ANGELO (CAWaB)
 - Gery BAELE (Navetteurs.be)
 - Anna TINEBRA (Tous à pied)

Petit test

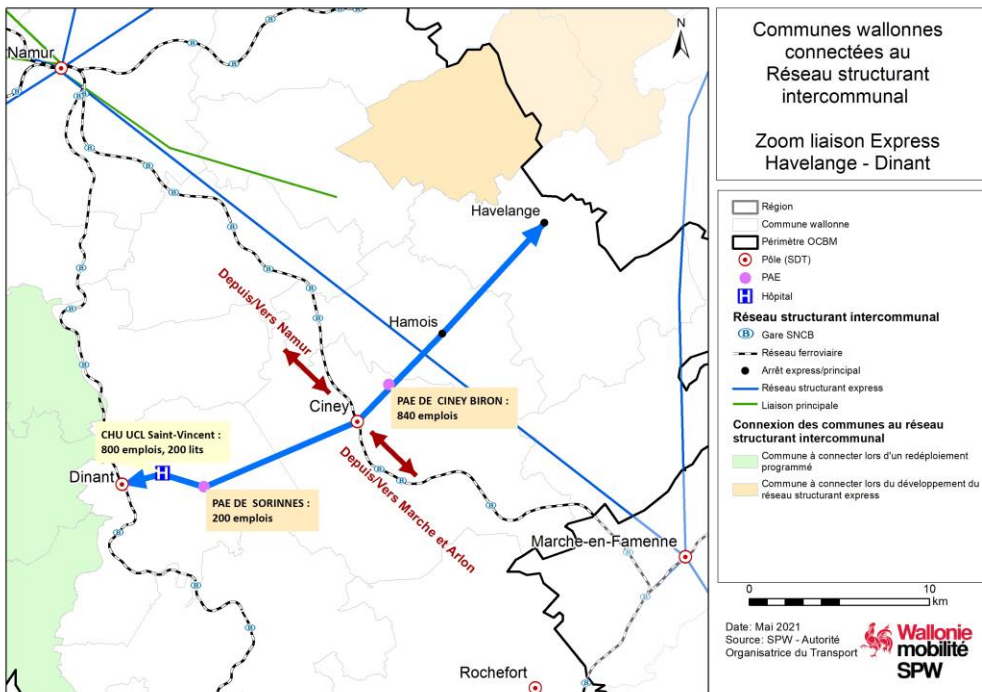


2. Réseau structurant intercommunal

2.1.1. Développement du réseau Express : ajustement du réseau cible

2.1.1. Développement du réseau : ajustement du réseau cible

Documents préparatoires transmis



- **Havelange - Hamois - Ciney – Dinant (création)**
 - Pour rappel, cette liaison disposera d'un niveau de service cible de
 - 1 parcours par heure par sens en heure de pointe (6h-9h et 16h-19h) du lundi au vendredi
 - 1 parcours toutes les deux heures par sens le samedi.
 - Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - Cette liaison desservira également les communes d'Havelange et d'Hamois (Ciney et Dinant prévues initialement) ;
 - La liaison permettra de rejoindre via correspondance en gare de Ciney
 - Namur
 - Marche-en-Famenne et Arlondepuis Havelange le matin et vers Havelange le soir.
 - Cette liaison desservira le PAE Ciney-Biron, le PAE de Sorinnes ainsi que le CHU UCL Namur – Site Saint-Vincent de Dinant.

2.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison Express suivante (voir fiche) :

- **Havelange - Hamois - Ciney – Dinant.**

2.1.2. Développement du réseau : mises en œuvre 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...)

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



OCBM Namur

18 mai 2021

TEC

2.1.2

Réseau structurant intercommunal Express

Déploiement du réseau structurant Express

Mise en œuvre 2021

Ligne E5 Nivelles- Namur

Attente AOT

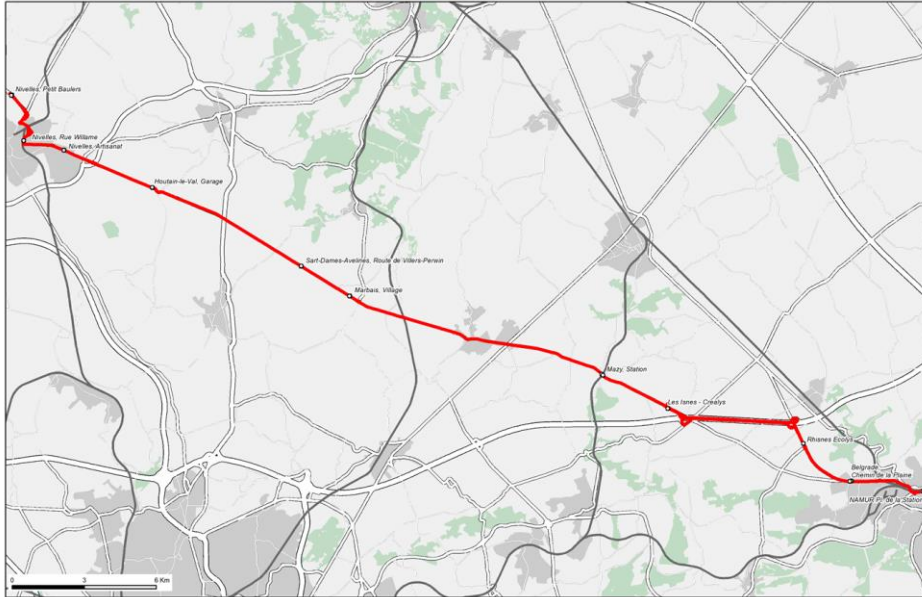
- Ligne « Express » bi-directionnelle
- Parc d'activité économique : Ecolys, Crealys, Nivelles Sud et Nord, Gare de Mazy;
- Correspondances SNCB :
 - en gare de Nivelles vers Bruxelles
- Matériel roulant autocar confort, capacité normale
- Fréquence : cadencement à l'heure (A/R) entre 6h00 et 20h00 du lundi au vendredi, toute l'année
- **Samedi : cadencement toutes les 2 heures (A/R) entre 6h00 et 20h00, toute l'année**
- Pas de desserte le dimanche
- Offre : +/- 374.000km/an

Proposition TEC

- Ligne « Express » bi-directionnelle
- Parc d'activité économique : Ecolys, Crealys, Nivelles Sud et Nord, Gare de Mazy;
- Correspondances SNCB :
 - en gare de Nivelles vers Bruxelles
- Matériel roulant autocar confort, capacité normale
- Fréquence : cadencement à l'heure (A/R) entre 6h00 et 20h00 du lundi au vendredi, toute l'année
- **Samedi : cadencement toutes les 2 heures (A/R) entre 6h00 et 21h00, toute l'année**
- Pas de desserte le dimanche
- Offre : +/- 392.000km/an

Ligne E5

Nivelles - Namur



- 14 arrêts
 - Nivelles: Zoning Nord, Petit Baulers, Gare (Willame), Artisanat, D'hondt (5)
 - Houtain-le-Val, Garage
 - Sart Dames Avelines, Route de Villers Perwin; Marbais, Village
 - Sombreffe, Poste
 - Mazy, Station
 - Les Isnes, Créalys
 - Rhisnes, Ecolys
 - Belgrade, Chemin de la Plaine; Namur, Place de la station (2)
- Itinéraire
 - N93 jusque la E42
 - E42 jusque N4
 - N4
- Nouvelle infrastructure
 - Aménagement de l'arrêt Ecolys.

Ligne E5

Samedi								
Jours de circulation	S	S	S	S	S	S	S	S
Nivelles, Zoning Nord	06:33	08:33	10:33	12:33	14:33	16:33	18:33	20:33
Nivelles, Petit Baulers	06:35	08:35	10:35	12:35	14:35	16:35	18:35	20:35
Nivelles, Rue Willame	06:40	08:40	10:40	12:40	14:40	16:40	18:40	20:40
Nivelles, Artisanat	06:44	08:44	10:44	12:44	14:44	16:44	18:44	20:44
Nivelles, D'Hondt	06:45	08:45	10:45	12:45	14:45	16:45	18:45	20:45
Houtain-le-Val, Garage	06:50	08:50	10:50	12:50	14:50	16:50	18:50	20:50
Baisy-Thy, Quatre-Bras	06:54	08:54	10:54	12:54	14:54	16:54	18:54	20:54
S.D.Avelines, R.V.Perwin	06:58	08:58	10:58	12:58	14:58	16:58	18:58	20:58
Marbais, Village	07:01	09:01	11:01	13:01	15:01	17:01	19:01	21:01
SOMBREFFE Poste	07:07	09:07	11:07	13:07	15:07	17:07	19:07	21:07
MAZY Station	07:12	09:12	11:12	13:12	15:12	17:12	19:12	21:12
Les Isnes - Créalis	07:16	09:16	11:16	13:16	15:16	17:16	19:16	21:16
Rhisnes, Ecolys	07:26	09:26	11:26	13:26	15:26	17:26	19:26	21:26
BELGRADE Chemin de la Plaine	07:30	09:30	11:30	13:30	15:30	17:30	19:30	21:30
Namur (Pl. de la Station)	07:40	09:40	11:40	13:40	15:40	17:40	19:40	21:40
Voyage	1	3	5	7	9	11	13	15

Jours de circulation	S	S	S	S	S	S	S	S
Namur (Pl. de la Station)	06:20	08:20	10:20	12:20	14:20	16:20	18:20	20:20
BELGRADE Chemin de la Plaine	06:29	08:29	10:29	12:29	14:29	16:29	18:29	20:29
Rhisnes, Ecolys	06:33	08:33	10:33	12:33	14:33	16:33	18:33	20:33
Les Isnes - Créalis	06:42	08:42	10:42	12:42	14:42	16:42	18:42	20:42
MAZY Station	06:47	08:47	10:47	12:47	14:47	16:47	18:47	20:47
SOMBREFFE Poste	06:53	08:53	10:53	12:53	14:53	16:53	18:53	20:53
Marbais, Village	06:59	08:59	10:59	12:59	14:59	16:59	18:59	20:59
S.D.Avelines, R.V.Perwin	07:02	09:02	11:02	13:02	15:02	17:02	19:02	21:02
Baisy-Thy, Quatre-Bras	07:06	09:06	11:06	13:06	15:06	17:06	19:06	21:06
Houtain-le-Val, Garage	07:10	09:10	11:10	13:10	15:10	17:10	19:10	21:10
Nivelles, D'Hondt	07:15	09:15	11:15	13:15	15:15	17:15	19:15	21:15
Nivelles, Artisanat	07:16	09:16	11:16	13:16	15:16	17:16	19:16	21:16
Nivelles, Rue Willame	07:20	09:20	11:20	13:20	15:20	17:20	19:20	21:20
Nivelles, Petit Baulers	07:25	09:25	11:25	13:25	15:25	17:25	19:25	21:25
Nivelles, Zoning Nord	07:27	09:27	11:27	13:27	15:27	17:27	19:27	21:27
Voyage	2	4	6	8	10	12	14	16

A partir du 1^{er} septembre, 8 A/R le samedi, toute l'année.
Cadencement toutes les 2 heures (A/R) entre 6 et 21h.

Ligne E86 Namur-Couvin



1. Renfort de fréquence en heures de pointes entre Philippeville et Namur

- Projet en cours de finalisation (équilibre entre niveaux cibles AOT & contraintes opérationnelles/besoins clientèle actuelle); a pris du retard vu complexité projet AOT. Point d'attention : demande AOT déterioré ratio CO2 / voyageur, inutilement (mais offre plus claire)
- Desserte de l'arrêt proche du PAE de Mettet (demande AOT) – pas de détour de la ligne (« last mile » : gestionnaires de voirie, gestionnaire du PAE)
- Mise en œuvre 1/11/2021 si accord AOT

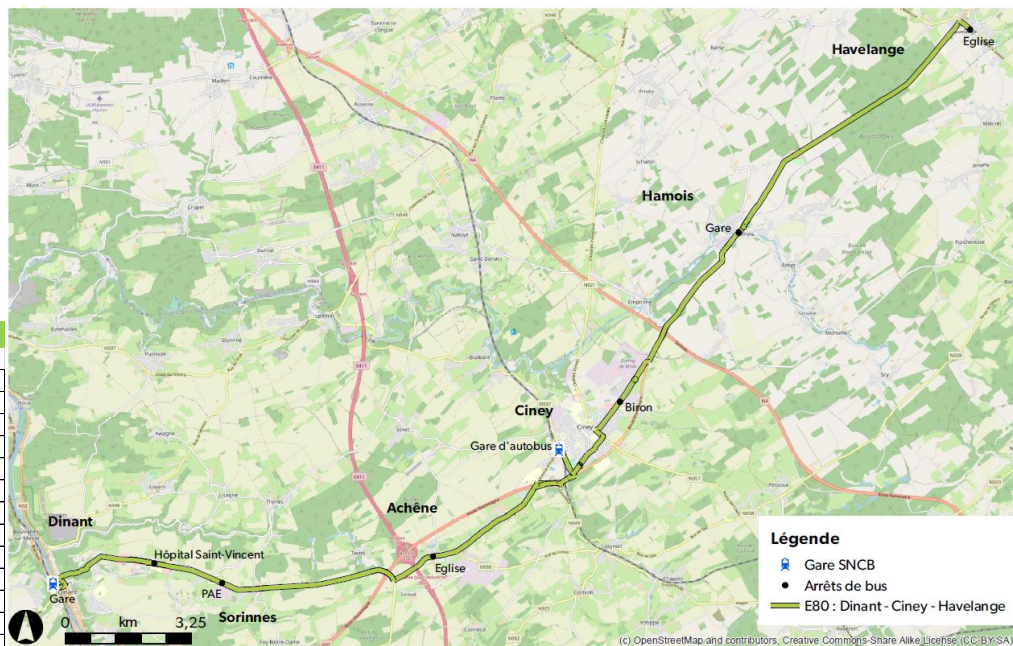
2. Renfort de capacité entre (Nismes) Couvin et Namur

- Remplacement de 3 cars 12m par des cars 15m
- Mise en œuvre prévue le 1/1/2022 (lié à timing gare multimodale Namur) car ligne alors limitée à Namur (pas Jambes)
- Adaptation itinéraire entre Couvin et Nismes (pas d'impact sur arrêts)

E80 Havelange - Hamois - Ciney - Dinant		Scolaire & Vacances				
Jours de circulation	12345	12345	12345	12345	12345	12345
HAVELANGE Eglise	06:25	07:25	08:25	15:55	16:55	17:55
HAMOIS Gare	06:35	07:35	08:35	16:05	17:05	18:05
CINEY Biron	06:40	07:40	08:40	16:00	17:00	18:00
CINEY Gare	06:50	07:50	08:50	16:10	17:10	18:10
ACHENE Eglise	06:56	07:56	08:56	16:16	17:16	18:16
SORINNES PAE	07:05	08:05	09:05	16:25	17:25	18:25
DINANT Hôpital Saint-Vincent	07:08	08:08	09:08	16:28	17:28	18:28
DINANT Gare	07:15	08:15	09:15	16:35	17:35	18:35
DINANT Gare	06:26	07:26	08:26	15:46	16:46	17:46
DINANT Hôpital Saint-Vincent	06:33	07:33	08:33	15:53	16:53	17:53
SORINNES PAE	06:35	07:35	08:35	15:55	16:55	17:55
ACHENE Eglise	06:42	07:42	08:42	16:02	17:02	18:02
CINEY Gare	06:50	07:50	08:50	16:10	17:10	18:10
CINEY Biron	06:58	07:58	08:58	16:18	17:18	18:18
HAMOIS Gare	07:04	08:04	09:04	16:24	17:24	18:24
HAVELANGE Eglise	07:13	08:13	09:13	16:33	17:33	18:33

E80 Havelange - Hamois - Ciney - Dinant		Samedi					
Jours de circulation	6	6	6	6	6	6	6
HAVELANGE Eglise	06:25	07:25	08:25	12:55	14:55	16:55	18:55
HAMOIS Gare	06:35	07:35	08:35	13:05	15:05	17:05	19:05
CINEY Biron	06:40	07:40	08:40	13:00	15:00	17:00	19:00
CINEY Gare	06:50	07:50	08:50	13:10	15:10	17:10	19:10
ACHENE Eglise	06:56	07:56	08:56	13:16	15:16	17:16	19:16
SORINNES PAE	07:05	08:05	09:05	13:25	15:25	17:25	19:25
DINANT Hôpital Saint-Vincent	07:08	08:08	09:08	13:28	15:28	17:28	19:28
DINANT Gare	07:15	08:15	09:15	13:35	15:35	17:35	19:35
DINANT Gare	06:26	07:26	08:26	12:46	14:46	16:46	18:46
DINANT Hôpital Saint-Vincent	06:33	07:33	08:33	12:53	14:53	16:53	18:53
SORINNES PAE	06:35	07:35	08:35	12:55	14:55	16:55	18:55
ACHENE Eglise	06:42	07:42	08:42	13:02	15:02	17:02	19:02
CINEY Gare	06:50	07:50	08:50	13:10	15:10	17:10	19:10
CINEY Biron	06:58	07:58	08:58	13:18	15:18	17:18	19:18
HAMOIS Gare	07:04	08:04	09:04	13:24	15:24	17:24	19:24
HAVELANGE Eglise	07:13	08:13	09:13	13:33	15:33	17:33	19:33

Ligne E80 Dinant – Ciney - Havelange

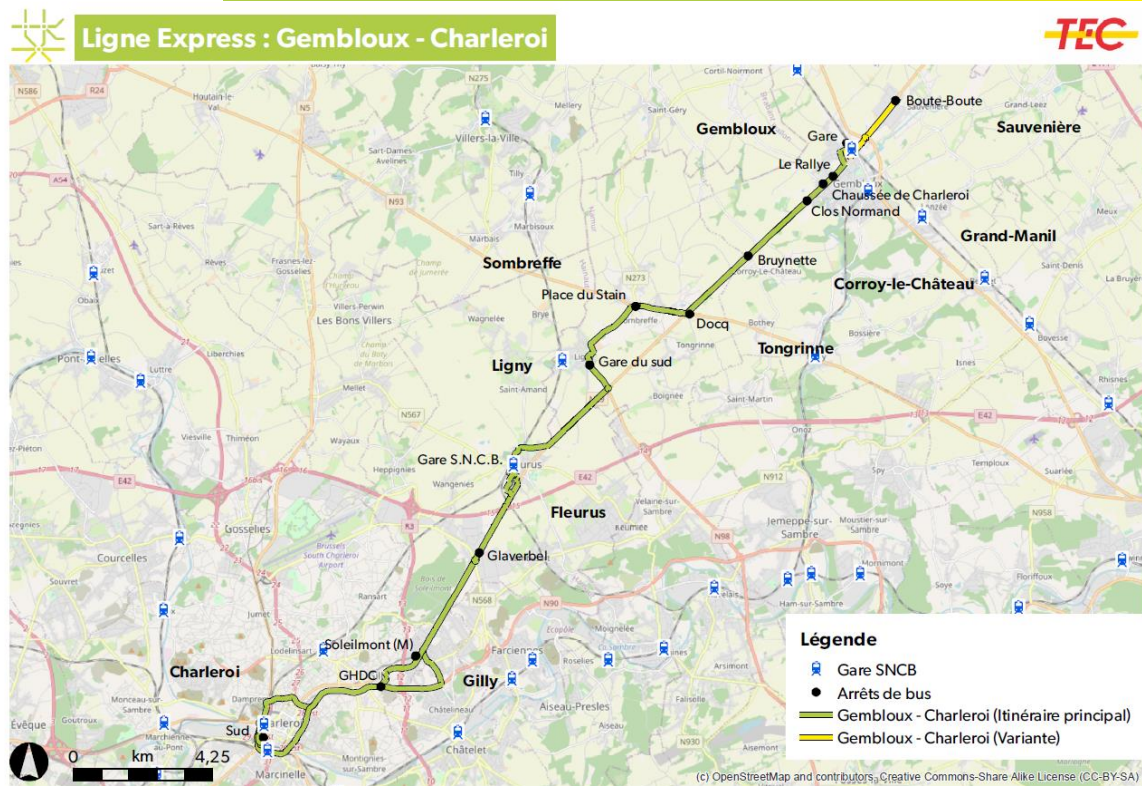


→ Création le 1^{er} septembre 2021

→ Adaptations horaires 126a/126b envisagées en parallèle

Ligne Exx Gembloux - Charleroi

- Création prévue le 1^{er} septembre 2022 (sous réserve)
- En lien avec redéploiement de réseau de la région de Gembloux (plan transport approuvé par OCBM automne 2020, plan réseau sera soumis à OCBM automne 2021 si résultat participation citoyenne finalisée au 30/06/2021)
- Nécessaire de faire valider l'itinéraire & les arrêts (la majorité) avant l'été 2021 pour permettre cahier des charges, consultation marché, attribution & déploiement à temps
- Proposition d'arrêts : notion « express » équilibrée avec réalités & besoins du territoire – en lien avec redéploiement lignes existantes
- Extension « Boute-Boute » (PAE Sauvenière) en HP semaine
- Crochet gare à Fleurus remarque : perte de temps (tps de parcours) avec passage à niveau
- Niveaux de service : 1 bus/h/sens de 6h à 20h (semaine) ; la moitié le samedi
- Contraintes de correspondance : Gembloux (trains denuis/vers RYI)





Avis de l'Organe (pt 2.1.2)

2.2. Connexion progressive des communes au réseau structurant intercommunal : méthodologie régionale

2.2.1. Connexion au réseau structurant intercommunal

Définition de « réseau structurant » à l'échelle régionale

Documents préparatoires transmis

1. réseau ferroviaire  
2. réseau **EXPRESS**
 - complémentarité avec le réseau ferroviaire
 - vitesse commerciale est maximisée et supérieure à 35 km/h
 - itinéraire principalement sur voiries régionales
 - principe d'un seul arrêt par commune et par PAE
 - desserte est assurée par un véhicule confortable
3. ligne principale **TEC**
 - complémentarité avec le réseau ferroviaire ou express
 - itinéraire principalement sur voiries régionales
 - principe d'un arrêt par localité
 - liaison et niveau de service ont fait l'objet d'une étude de redéploiement

2.2.1. Connexion au réseau structurant intercommunal

Méthodologie en 5 étapes *Documents préparatoires transmis*

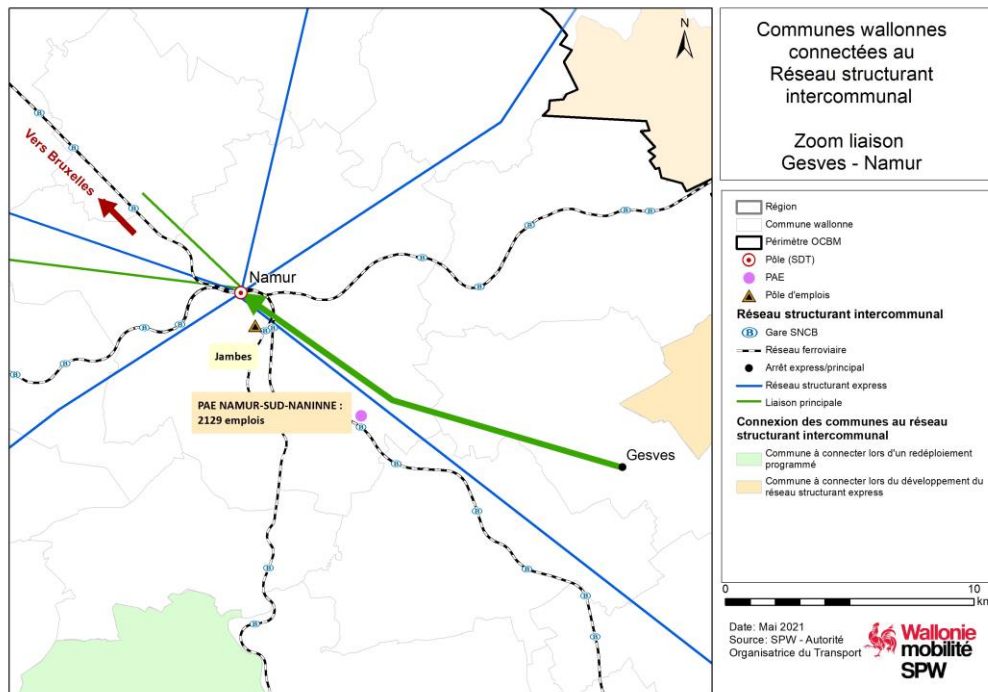
1. **Identification** des communes restant à connecter au réseau structurant ferroviaire et Express
2. **Caractérisation** des communes identifiées (à l'étape 1):
 - Demande de mobilité
 - Offre de mobilité
3. **Priorisation** des communes identifiées en vue de planifier leur étude
 1. Enjeu de transport public régional identifié par l'AOT
 2. Potentiel de demande mobilité
 3. Intégration dans une étude de redéploiement
4. **Identification du pôle de destination principal** des 5 premières communes
5. **Identification de l'offre** de mobilité adéquate (concertation avec les parties prenantes)
 - Qualification de l'offre existante: validation si conforme SRM
 - Intégration, amélioration ou création d'offre
 - Evaluation de l'augmentation de potentiel par l'ajout de communes

2.2.1. Connexion au réseau structurant intercommunal Connexion de la commune de Gesves

Documents préparatoires transmis

Gesves – Namur (création)

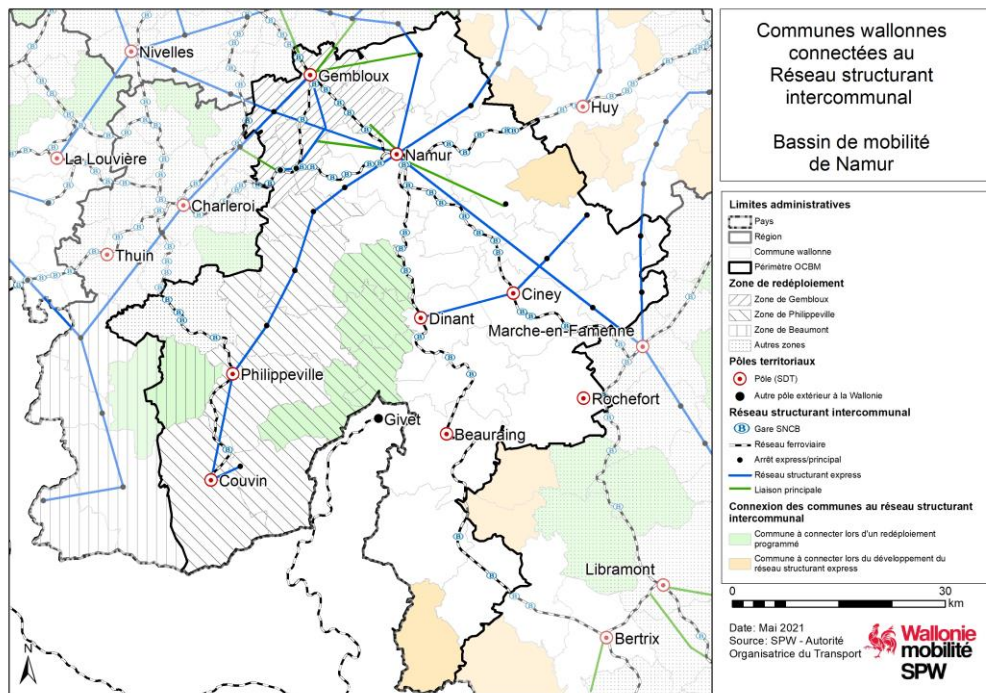
- Liaison principale suite à l'impossibilité d'une vitesse commerciale de niveau express (min 35 km/h)
- Le niveau de service cible pour cette liaison principale est de :
 - 1 parcours par heure uniquement aux heures de pointe vers Namur le matin (6h-9h) et vers Gesves le soir (16h-19h) ;
 - 1 aller-retour le midi (12h-14h)
 - 5 allers-retours le samedi (9h-18h)
- Cette liaison dessert le pôle d'emplois de Jambes et, sous réserve de la sécurisation piétonne de l'abord des arrêts, le PAE de Naninne ;
- La liaison permet de rejoindre Bruxelles via une correspondance organisée en gare de Namur.
- La desserte de Florée est à intégrer à une analyse de rabattement vers le réseau express de la commune d'Assesse



2.2.1. Connexion au réseau structurant intercommunal Priorisation des communes à connecter pour Namur

Documents préparatoires transmis

- En 2021 : Ohey
- En 2022 : Vresse-sur-Semois
- En 2021, lors de l'étude de redéploiement des zones de Philippeville-Couvin et de Chimay-Beaumont : Anhée, Doische, Hastière, Onhaye et Cerfontaine



* non-mentionné dans le document préparatoire

2.2.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour la liaison principale Gesves – Namur (voir fiche).

L'Organe émet également un avis favorable sur la priorisation des études de connexion des communes du bassin de Namur au réseau structurant de transport public. Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter les résultats de ces études de connexion lors des prochains OCBM pour :

- les communes d'Ohey en automne 2021 et de Vresse-sur-Semois en 2022 ;
- les communes d'Anhée, Doische, Hastière, Onhaye et Cerfontaine dans le cadre des réseaux cibles qui seront coconstruits lors des études de redéploiement des zones autour de Couvin/Philippeville et Chimay/Beaumont programmées en 2021/2022.

2.2.2. Connexion progressive des communes au réseau structurant intercommunal : mises en œuvre 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...) par l'OTW

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



OCBM Namur

18 mai 2021

TEC

2.2.2

Réseau structurant intercommunal

Connexion progressive du solde des communes au réseau structurant

Mise en œuvre 2021

Ligne 41 (new) Gesves - Namur

- Ligne express : avis défavorable AOT car ViCom trop faible (faible distance, grande proportion en zone urbaine, peu d'arrêts)
- Création d'une ligne directe entre Namur et Gesves le 1^{er} septembre 2021 (avis favorable AOT reçu le 12/5)
- Semaine (sco et vac), arrivées à Namur à : 6h38, 8h10, 9h38, 12h38. Départs à 12h50, 15h50, 17h22, 18h50
- Samedi, arrivées à Namur à 9h10, 11h10, 13h10, 15h10, 17h10. Départs à 9h50, 11h50, 13h50, 15h50, 17h50
- Desserte de tous les arrêts existants rencontrés sur l'itinéraire (ceci n'est pas une express 😊); arrêts à affiner.



Avis de l'Organe (pt 2.2.2)

3. Réseau TEC

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

1. Diagnostic mobilité par l'AOT



L'AOT réalise un diagnostic de la zone de redéploiement en analysant la demande de mobilité (tous modes et tous motifs) et en réalisant l'inventaire de l'offre structurante (ferroviaire et express) actuelles et en projet sur la zone.

Sont également identifiés des communes ne faisant pas partie du périmètre d'étude, mais dont l'ampleur des flux vers la zone (+ 500 déplacements/jour minimum) justifie qu'une analyse et qu'une concertation soit menée en collaboration avec ces communes.

2. Présentation en OCBM d'une synthèse du diagnostic mobilité



Cette synthèse présente les principaux constats en matière de demande de mobilité sur la zone, notamment les flux actuellement couverts par le réseau structurant (ferroviaire ou Express) et les communes devant être connectées à ce réseau structurant.

L'AOT y invite l'OTW à réaliser des analyses sur la fréquentation de son réseau scolaire et Express actuel, en vue du 2^e atelier technique.

3. Organisation d'un 1er atelier



A la suite de l'OCBM est organisé un premier atelier réunissant, outre l'AOT, l'OTW et un représentant de chaque commune (expert en mobilité), des représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW), de la SNCB, d'intercommunale ou d'autres institutions économiques, de la Province, *ainsi que des représentants des usagers (Navetteurs.be et Tous à pied).*

Lors de cet atelier, le cas échéant, les communes ne faisant pas partie de la zone d'étude mais influençant la mobilité sur celle-ci sont également invitées.

Après une présentation des résultats du diagnostic mobilité, les différents acteurs sont invités à compléter ce diagnostic grâce à leur connaissance fine du terrain, par la réalisation d'une carte reprenant les différents points d'intérêts de la zone (actuels et en projet) pouvant influencer la mobilité.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning



4. Organisation d'un 2e atelier

Un deuxième atelier est organisé avec les seules communes de la zone d'étude. L'AOT y présente une ébauche de réseau cible, réalisée sur base des inputs du 1er atelier. *De leur côté, fort des analyses menées, l'OTW challenge ces propositions régionales en vue de rendre l'esquisse finale la plus robuste possible.* L'ensemble des participants ont l'opportunité d'exprimer leurs remarques et d'aiguiller les choix concernant la mobilité sur leur territoire.



5. Organisation d'un 3e atelier

En parallèle, un troisième atelier réunissant les communes « hors-périmètre d'étude » et leur commune de destination esquissera spécifiquement les liaisons depuis les communes associées. A nouveau, l'OTW sera conviée afin de challenger cette esquisse avec leurs analyses et leurs connaissances du terrain.



6. Organisation d'un 4e atelier

Enfin, un quatrième atelier, avec les élus des communes de la zone et avec les élus des communes associées, est organisé en préparation de l'OCBM d'automne. L'AOT y présente le projet de réseau cible affiné sur base des 2^e et 3^e ateliers, et y soumet à l'arbitrage des élus les dernières questions restant en suspens.



7. Présentation en OCBM du Plan de Transport de la zone

Sur base des recommandations émises lors des ateliers, l'AOT établit le Plan Régional de Transport Public de la zone (reprenant les liaisons, niveaux de service et ampleur d'offre kilométrique pour la zone) et le présente à l'avis de l'OCBM. Le Plan de Transport, éventuellement amendé, est ensuite officialisé. Sur cette base, l'AOT pilote les évolutions de l'offre selon un échéancier réaliste.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

8. Etudes opérationnelles



L'OTW étudie et planifie ces évolutions de l'offre, les chiffres de manière fine et génère les scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables).

Une phase de participation citoyenne est souhaitée, tant par le Ministre Henry que sur base de l'avis de l'OCBM de Namur du 24 septembre 2020, afin d'informer en toute transparence du redéploiement prévu sur les territoires concernés et de permettre une contribution citoyenne à l'affinage du réseau étudié par l'OTW.

Un scénario final est soumis à l'Organe de consultation. Les membres de l'OCBM émettent leurs remarques et suggestions. L'AOT valide le scénario final parmi les propositions de l'OTW éventuellement amendées.



9. Mise en oeuvre

L'OTW réalise alors son étude plus fine de modification de l'offre et la met en œuvre, elle-même ou en sous-traitance.



10. Evaluation

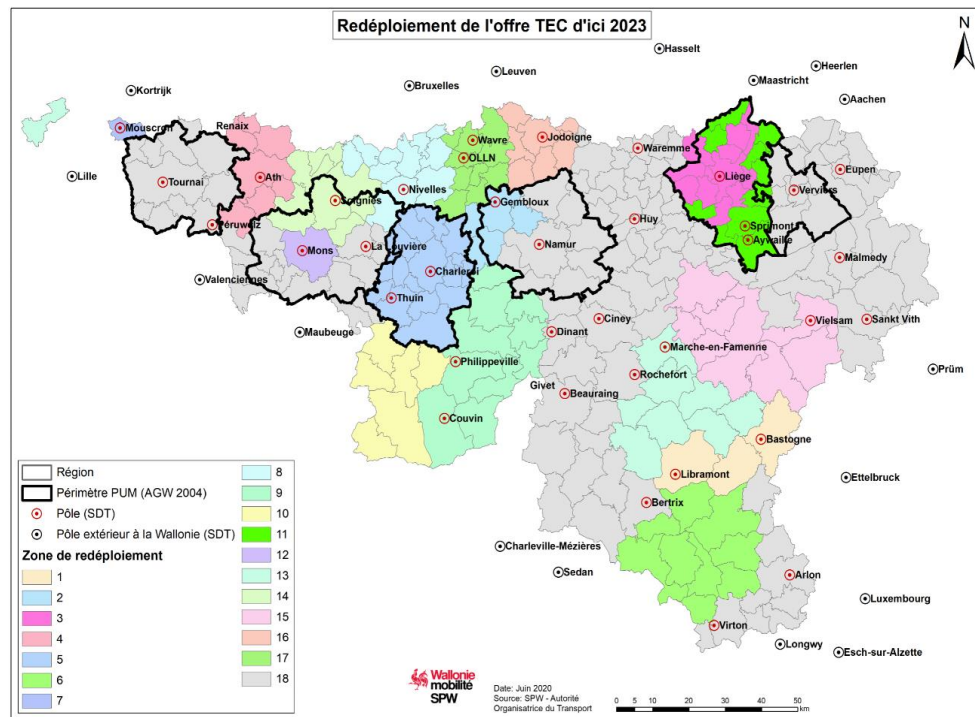
L'AOT encadre un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production.

3.1.1. Redéploiement de l'offre : ajustement de la méthodologie régionale et du planning

Planning :

- Report du démarrage de l'étude de redéploiement de la zone Couvin-Philippeville à l'OCBM d'automne 2021
- En parallèle, avancement du démarrage de l'étude de redéploiement de la zone de Chimay à l'OCBM d'automne 2021.

➔ Ensemble de la région Entre-Sambre-et-Meuse traitée en parallèle.



3.1.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de la méthodologie régionale et du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin.

3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche d'information publique et de participation citoyenne – application sur la zone de Gembloux



3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche de participation citoyenne – application sur la zone de Gembloux



- **Intention forte du Ministre Henry** dans le cadre de la feuille de route stratégique d'évolution de l'offre 2020-2024
- **Objectifs :**
 - Assurer l'adhésion des parties prenantes et des citoyens par l'information publique durant la phase d'études opérationnelles du processus en cours et par l'émergence d'avis diversifiés et constructifs sur le réseau étudié ;
 - Organiser le concours des parties prenantes et des citoyens à la sélection du meilleur scénario opérationnel proposé par l'OTW, afin de rendre le réseau qu'il propose plus adéquat avec les réalités locales, tout en respectant les ambitions tactiques régionales fixées ;
- Pour ce faire, un marché public a été lancé afin de recruter un facilitateur régional qui sera un support pour :
 - **Les communes** en termes d'information publique du processus mené sur la zone de redéploiement ;
 - **L'OTW** pour l'organisation et l'animation de la participation citoyenne à l'étude du scénario à privilégier pour la mise en œuvre du Plan Régional de Transport Public fixé par l'AOT.

Processus de redéploiement de l'offre TEC

Etude tactique

Partage du **diagnostic mobilité** sur la zone en OCBM (AOT) ▶ Avis OCBM

Atelier technique d'affinage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible (AOT)
avec SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Province, IEW, UWE, interco, rep. usagers, ...

2^e atelier technique de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT)


Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ▶ Avis OCBM

Validation du **Plan Régional de Transport public par la Région (AOT)**

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) sur la zone (itinéraire, arrêts, temps de parcours, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, ...) par l'OTW

Réunions techniques OTW-Communes (voiries, arrêts, cheminements, ...)

Etudes opérationnelles

Participation citoyenne/stakeholders locaux/usagers via panels au plan réseau envisagé par l'OTW (copilotage par les pouvoirs locaux avec marché facilitateur régional et expertise-support OTW) 

Proposition du **scénario opérationnel privilégié** de la zone par l'OTW en OCBM ▶ Avis OCBM

Choix du scénario final par la Région, amendant le cas échéant le PRTP (AOT)

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...)

Exploitation de l'offre

Approbation/avis sur les modifications opérationnelles transmises par l'OTW à la Région (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluation(s) ▶ Avis OCBM

3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche de participation citoyenne – application sur la zone de Gembloux



Rôles des communes dans la démarche

1. Participation au Comité de suivi de la démarche, lancé par le facilitateur, afin que ce dernier leur expose sa méthodologie et les guide dans leur mission (plusieurs séances durant la réalisation de la démarche, impliquant aussi l'OTW)
2. Réalisation en leur sein de l'information publique du processus régional de redéploiement de l'offre de transport public en cours sur la zone et du lancement de la démarche de participation citoyenne dans le cadre des études opérationnelles de l'OTW pour l'adaptation de ses lignes
 - Appels à candidature, récolte et transmission des candidatures individuelles et/ou des forces vives au facilitateur
 - ❖ Le facilitateur alimente les communes avec des éléments pratiques (modalités de candidatures...) afin de les épauler tout au long du processus d'information publique et constitue les panels en assurant la représentativité
3. En fin de démarche, analyse de la synthèse de la démarche et du scénario opérationnel privilégié par l'OTW et passage éventuel en Conseil communal avant l'OCBM de remise d'avis
4. Une fois le scénario final validé, organisation d'un retour auprès de leurs citoyens, en collaboration avec l'OTW et le facilitateur, afin de les informer du réseau qui sera effectivement mis en place

3.1.2. Redéploiement de l'offre : intégration d'une démarche de participation citoyenne – application sur la zone de Gembloux



- **Planning pour le redéploiement de la zone de Gembloux : 2 alternatives**

- 1) Adjudicataire régional en capacité d'intervenir à court terme (marché en cours d'attribution)
 - Début de la mission à la fin du mois de mai
 - Rapport de la démarche participative pour début juillet pour adaptation du scénario par l'OTW
 - Présentation du scénario opérationnel privilégié, intégrant les propositions recevables issues de la participation citoyenne lors de l'OCBM d'automne 2021 et validation par l'AOT du réseau final dans la foulée
 - Mise en exploitation par l'OTW sur la zone au 2^e semestre 2022

❖ **Ce timing impliquant une démarche participative en juin est-il réaliste pour les Communes et l'OTW ?**
- 2) Décalage :
 - Début de la mission du facilitateur après l'été 2021 et démarche participative au dernier trimestre 2021
 - Présentation du scénario opérationnel privilégié, intégrant les propositions recevables issues de la participation citoyenne lors de l'OCBM de printemps 2022 et validation par l'AOT du réseau final dans la foulée
 - Mise en exploitation par l'OTW sur la zone en 2023

3.2. Mises en oeuvre du plan de transport détaillé OTW 2021 (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, ...)

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



OCBM Namur

18 mai 2021

TEC

3.2.

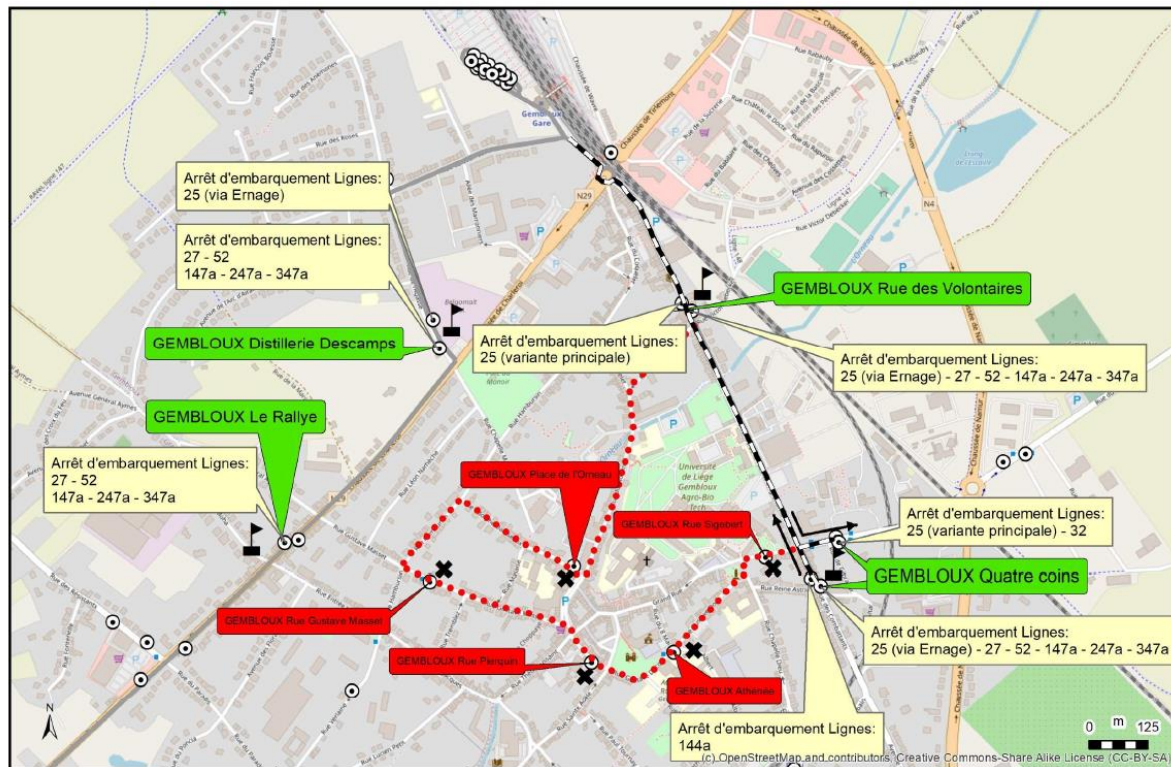
Réseaux TEC

Redéploiement

Prochaines mises en œuvre

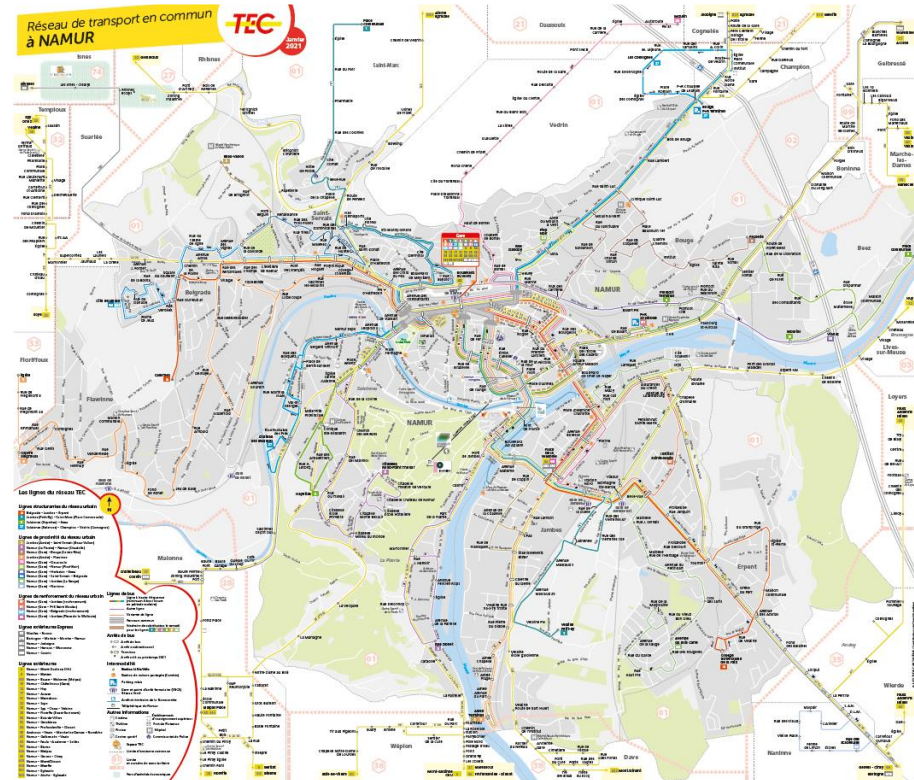
Diverses lignes – centre de Gembloux

- Enjeu de difficultés de circulation hypercentre (impact sécurité & fiabilité horaires)
- Cohésion ensemble des lignes TEC (DT BW et DT Namur)
- Adaptation des itinéraires (sur les boulevards) au 4 janvier 2021 après concertation Commune, information Ecoles et accompagnement sur place



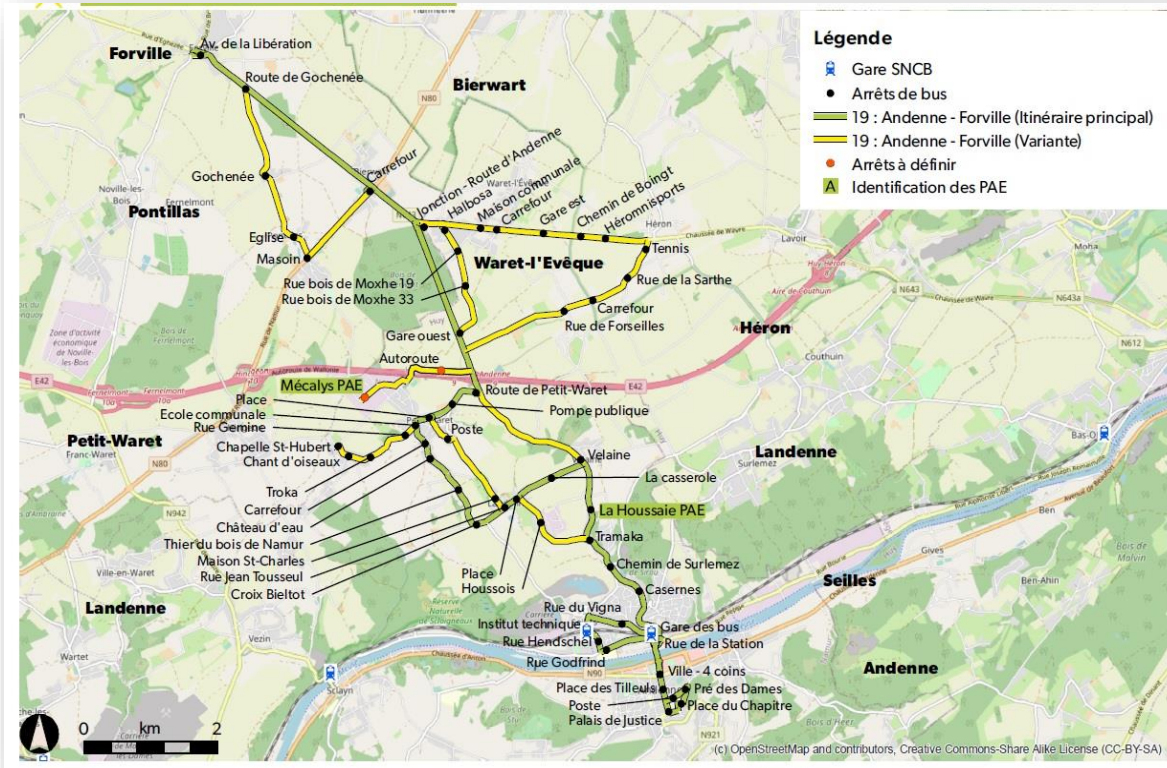
Ligne 1 (Saint-Marc) et 9 (Flawinne)

- Enjeu d'augmentation de fréquence semaine+samedi
- Passage à la fréquence 15' (ex-30) au 4 janvier 2021
- Adaptations de réseau sur lignes A et 80 pour répondre à bilan évolution du réseau en 2018 (dynamique NAM'in Move avec Ville & SPW)
- Refonte complète des prestations des deux dépôts urbains : des centaines d'heures*hommes du BE et de la ligne hiérarchique + concertation sociale de 4 mois.
- Premier bilan : un problème de croisement bus-voiture dans le bas de Flawinne, sous contrôle depuis début avril par mesure gestion stationnements (merci à la Ville de Namur).
- Voir [letec.be](https://www.letec.be/news) ([news](#) et [plan réseau](#))



Ligne 19 Andenne - Forville

- Adaptation des horaires au 4 janvier 2021 (sur base nouveaux temps de parcours)
- Enjeu de desserte des PAE Mecalys & La Houssaie en heures de pointe
- Optimisation des prestations actuelles a permis de dégager une solution sans bus/agent supplémentaire (sinon, €+++ et temps++)
- Application potentielle 1/9/2021 si accord AOT (en cours d'analyse)
- Départ de Andenne à 7h52 (gare 8h01) et retour à Andenne à 17h29 (gare 17h22)



Ligne 129/130/131

- Enjeu de modification de schéma de circulation (suite travaux SPW N937) entre Spontin et Dorinne
- Transformation de la contrainte en opportunité pour mieux desservir certains quartiers
- Phase test (mode déviation) prévue pour le 1er septembre jusqu'en décembre.
- Demande Avis AOT sera réalisé après quelques semaines de test pour pérennisation éventuelle.



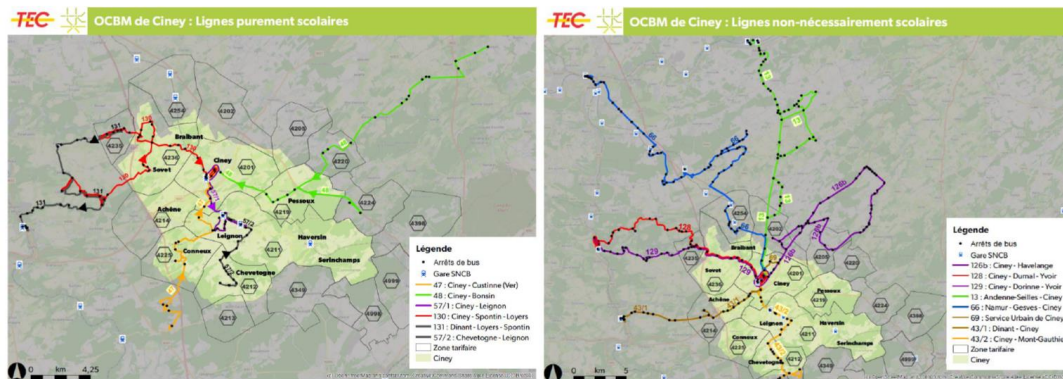
Optimisation « scolaire » Ciney ?

Extrait OCBM automne 2020

- Envisagée en 2020
- Diagnostic présenté à l'OCBM d'automne 2020
- Analyse faisabilité optimisation : Très peu de possibilités car même si certaines lignes passaient au même endroit elle étaient à contre flux.
- Arrêt du projet.

Diagnostic à ce stade : des bus très remplis, et des bus très peu remplis... au même moment (parfois 3-4 voyageurs).

→ Diagnostic non terminé ; contact sera pris avec Communes & AOT d'ici fin 2020



Ligne Gembloux - Wavre

- Etude en cours pour une mise en œuvre en janvier 2022
- Liaison directe sur la N4
- Desserte des PAE de Louvain-la-Neuve et Wavre Nord.
- Correspondance à étudier à Louvain-la-Neuve avec le réseau express
- Présentation du projet à l'OCBM d'automne.

Avis de l'Organe (pt 3.2)

3.3. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

Point reporté



4. Mobilité locale

4.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement du projet régional)

4.1 Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement)



- Priorité de la Stratégie Régionale de Mobilité (vision FAST 2030) et de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 :
- Mise en place en 2021 d'un cadre réglementaire pour l'organisation de l'offre et pour son financement régional :
 - En complément des quelques projets pilotes (dont Navajo)
 - De manière phasée, en soutien des redéploiements progressifs du réseau TEC
 - Objectif : couverture progressive du bassin de mobilité de Namur (d'ici 2028)
- Les services flexibles de mobilité à l'échelle (supra)locale doivent permettre :
 - le **rabattement** vers les réseaux structurants à l'échelle régional (ferroviaire et Express) et à l'échelle des agglomérations urbaines (ferré et à haut niveau de service) ;
 - une offre de mobilité **en complémentarité** avec les réseaux de transport public régulier :
 - dans des zones géographiques non-desservies ;
 - dans des plages horaires non-desservies (heures creuses, soirée, nuit, week-end, ...).
 - Ces éléments seront (pré)identifiés dans le cadre des Plans Régionaux de Transport Public successifs afin d'offrir un réseau de transport public intégré.

4.1. Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement)

Ces services peuvent être classés dans les 5 catégories suivantes :

- catégorie 1 : transport collectif local motorisé de plus de 9 places (e.a. minibus à la demande, minibus local, ...) ;
- catégorie 2 : transport collectif local motorisé de moins de 9 places (e.a. taxi collectif, navette à la demande, ...) ;
- catégorie 3 : transports individuels partagés en mode collaboratif ou organisés (e.a. réseau de voitures partagées, système de co-voiturage ...) ;
- catégorie 4 : solutions de mobilité active individuelles avec engin léger partagées (e.a. système de vélos/trottinettes en libre-service (stations fixes) ou en free-floating, électriques ou non, ...) ;
- catégorie 5 : autres solutions innovantes.



4.1. Développement de solutions flexibles de mobilité locale (état d'avancement)

Budget affecté par territoire couvert, selon 3 paramètres :

- Par habitant (avec discrimination positive pour les communes rurales)
- Par emploi (pour les pôles économiques majeurs)
- Par visiteur (pour certains pôles touristiques)

Budget réparti selon le mix de catégories de service défini en concertation avec les pouvoirs locaux pour le territoire couvert

Evolution en lien avec le redéploiement progressif effectif des réseaux de services réguliers, en visant 2,5 % du financement régional du transport public

4.2

Abris voyageurs aux arrêts de bus : rappel des règles
d'entretien Point reporté

4.3

Stationnement pour vélos aux arrêts de bus Point reporté

5. Divers

5. Présidence de l'OCBM : appel à candidatures

- Objectif
Contribuer à l'alignement des acteurs locaux à l'évolution de l'offre de transport public au sein du bassin de Namur
- Rôles (2 réunions de 2h, au printemps et à l'automne)
 - Avant la séance
 - ✓ Contribution et validation de l'ordre du jour (préparé par l'AOT) ;
 - En séance
 - ✓ Accueille les participants ;
 - ✓ Veille au bon déroulement de l'ordre du jour ;
 - ✓ Facilite les discussions ;
 - ✓ Synthétise les discussions et dégage un avis de l'organe ;
 - ✓ Maître du temps ;
 - Après la séance
 - ✓ Validation du PV provisoire (préparé par l'AOT) ;
 - ✓ Lorsqu'un point majeur du PV provisoire est remis en cause par un participant, le (la) Président(e) valide sa prise en compte
- Conditions
 - ✓ Être membre de l'OCBM ;
 - ✓ Avoir déjà participé activement aux séances ;
- Modalité de candidature



Communiquez votre candidature reprenant vos principales motivations à l'adresse mail bassins.mobilite@spw.wallonie.be au plus tard pour le **31 août prochain** en vue de la prochaine session OCBM d'automne 2021 (retour espéré en présentiel)

Prochaine réunion de l'OCBM à l'automne 2021

Merci pour votre attention,
n'hésitez pas à nous contacter :

bassins.mobilite@spw.wallonie.be